



En hommage à un grand bâtisseur, feu Saïd Assouli

2021

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
PRESENTATION DE STROC INDUSTRIE.....	4
Réalisations 2021.....	5
RAPPORT ESG	6
Degré d'exposition aux facteurs de risques	6
Charte de responsabilité sociale	7
Engagement Hygiène, Sécurité et Environnement chez STROC Industrie	8
Gouvernance	10
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021.....	11
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	21
Rapport Général du Commissaire aux comptes.....	21
Rapport Spécial du Commissaire aux comptes	25
RAPPORT DE GESTION & ACTIVITE.....	34
Mot du Président.....	34
Méthodologie	35
Historique du processus de Sauvegarde	35
Activité au cours de l'exercice 2021	36
Le Conseil d'Administration.....	39
Rapport sur les comptes sociaux de l'exercice.....	40
Filiales et Participations.....	42
Proposition d'affectation du résultat	42
Perspectives d'avenir.....	42
Annexes au Rapport de gestion.....	44
LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE DURANT L'EXERCICE.....	45
DECLARATION DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES.....	46

PREAMBULE

Les informations contenues dans le présent Rapport Financier Annuel regroupent les informations et indicateurs financiers et extra-financiers, selon la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019, relative aux opérations et informations financières.

PRESENTATION DE STROC INDUSTRIE

Créée en 1989 et Cotée à la Bourse de Casablanca depuis 2011, STROC Industrie est une Société d'ingénierie et de construction de référence, au Maghreb et en Afrique, dans la réalisation clé en main d'installations et d'équipements industriels pour des secteurs d'activité porteurs tels que le BTP, la mine, le ciment, la chimie et l'énergie.

Grâce à un historique construit sur plus de 30 ans, STROC Industrie est aujourd'hui le principal opérateur Marocain ayant intégré toute la chaîne de valeur, de la conception à la maintenance d'unités industrielles, dont l'expertise est reconnue par l'ensemble des grands donneurs d'ordre industriels pour lesquels elle a réalisé avec succès des installations d'envergures au Maroc et en Afrique ; notamment, en Mauritanie, au Gabon et en Guinée Equatoriale où elle a réalisé d'importants projets dans le BTP et le Ciment.

Fondamentalement, STROC Industrie se particularise aussi par :

- Un Management expérimenté qui a su faire preuve de dynamisme et de résilience dans les moments les plus difficiles,
- Une politique RH favorisant l'esprit d'entrepreneuriat de ses cadres donnant ainsi naissance à plusieurs jeunes entrepreneurs très actifs dans leur secteur,
- Un système de management de projets en constante amélioration et reconnu depuis fin 2021 par l'obtention du certificat ISO 21500 v2012
- Une pratique intransigeante de la responsabilité sociétale et environnementale qui s'est illustrée par l'obtention du label CGEM, des certifications ISO 14001 v2015, ISO 9001 v2015 et ISO 45001 v2018, toutes renouvelées en 2021
- Des moyens et un outil de production à la pointe de la technologie assurant une flexibilité nécessaire pour répondre aux exigences des différents marchés,
- Une gouvernance aux standards internationaux (administrateurs indépendants, comité d'audit, ...)

Malheureusement, STROC Industrie a vécu deux chocs qui ont complètement déséquilibré sa structure financière :

- 2011, année de son introduction en bourse, des grèves imprévisibles se sont déroulées dans le contexte particulier du printemps Arabe dans la majeure partie des zones industrielles de la région ; avec une occupation des ateliers de l'entreprise pendant plus de 6 mois causant un arrêt total de l'activité fabrication et par conséquent paralysant tout le cycle de production.
- 2015, après les années 2013 et 2014 bénéficiaires et malgré un carnet de commande important et une paix sociale retrouvée ; l'entreprise a subi une nouvelle perte importante due principalement à des tensions de trésorerie induites par des retards de paiement importants de ses clients.

STROC Industrie a, en conséquence de ces pertes, subi un déséquilibre important de ses fonds propres, entraînant une crise de liquidité et un fort endettement. A cette date, les dettes, passées, qu'elles soient bancaires, de l'Etat ou des fournisseurs et sous-traitants ont rendu difficile la bonne marche de l'entreprise, qui n'avait plus la capacité d'honorer ses engagements à venir.

Face à cette situation, STROC Industrie a demandé sa mise en Sauvegarde bénéficiant, en Avril 2018, de la nouvelle loi objet du livre V du Code de Commerce, ce que le tribunal a accepté en mai 2019.

En raison de l'arrêt dicté par la pandémie de covid 19 de ses principaux chantiers durant ces deux dernières années, ayant pour conséquent une faible activité et rendant difficile le remboursement de la créance ancienne sur les trois années restantes du plan de sauvegarde, il a été nécessaire d'introduire une demande de redressement de STROC Industrie, afin de permettre à l'entreprise de disposer d'un délai suffisant pour s'acquitter de ses engagements.

Le tribunal a accepté la requête en début d'année 2022.

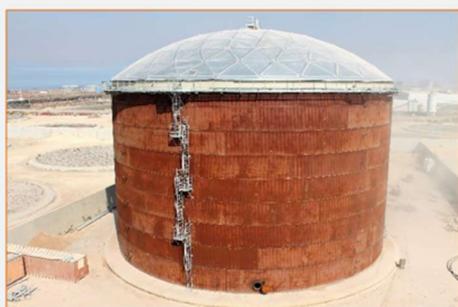
Réalisations 2021

Malgré l'arrêt de ses principaux chantiers, la société a pu réaliser durant l'exercice 2021 :

- Livraison à l'OCP du projet de convoyeurs à bandes à Mzinda
- Réalisation d'un terminal pétrolier pour le compte de GELDOF
- Démarrage des travaux de réalisation d'un terminal pétrolier à Laâyoune pour ATLAS SAHARA

GELDOF – Projet de terminal pétrolier à JORF LASFAR

- ❖ Client : Geldof (WINXO)
- ❖ Lieu : Jorf Lasfar
- ❖ Objet : Construction de 14 réservoirs d'hydrocarbures d'une capacité de stockage de 186.000 m3



RAPPORT ESG

Degré d'exposition aux facteurs de risques

Marché / Concurrence

STROC Industrie opère dans la construction métallique, la structure métallique et le BTP qui passent actuellement une situation difficile à l'image des principaux opérateurs du secteur, malgré les importantes opportunités offertes.

Actuellement, le marché connaît une concurrence brutale de nouveaux acteurs internationaux qui raflent généralement les gros projets nécessitant des moyens de financement importants, alors que les sociétés locales ont du mal à se financer.

En effet, depuis quelques années, nous avons assisté à l'apparition de sociétés espagnoles, turques, indiennes, sud coréennes et chinoises pour lesquelles les barrières à l'entrée dans le secteur de la construction métallique au Maroc sont aisées du fait de leur immense capacité financière liée au soutien de leur état.

Dans ce contexte déplorable, la CGEM à travers la FIMME (Fédération des industries métallurgiques mécaniques et électromécaniques) s'est mobilisée aujourd'hui pour soutenir et rechercher des solutions au secteur avec le soutien du ministère de tutelle.

Le secteur de la construction pourrait être amené à connaître des évolutions prochainement.

Prix des intrants

Les prix des matières premières nécessaires aux activités de STROC Industrie, notamment l'acier, connaissent des fluctuations permanentes et significatives en fonction de la conjoncture mondiale et nationale. Ces fluctuations impactent souvent les coûts de production et les marges de l'entreprise. Durant l'année 2021, le coût des matières premières et de l'énergie ont connu une hausse drastique ayant un impact significatif sur le coût et la réalisation des projets.

Par ailleurs, les mesures anti dumping imposées par l'état pour sauvegarder l'industrie nationale de production d'acier offre moins de choix aux acteurs pour l'approvisionnement en tôles noires et reste tributaire du fabricant national.

Capital humain

Le capital humain constitue une ressource stratégique, voire structurante, pour STROC Industrie. Le défi pour l'entreprise est d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents notamment dans les compétences métier et les fonctions support dans un contexte de marché du travail caractérisé par une rareté de ressources humaines qualifiées et une forte concurrence ce qui justifie la politique RH de STROC Industrie basée sur le recrutement et la formation de jeunes.

Charte de responsabilité sociale

STROC Industrie est la première entreprise de son secteur à avoir obtenu le LABEL CGEM de la RSE en Février 2010 et en sa qualité de membre :

- Souscrit aux objectifs du développement durable et, s'engage à agir de façon responsable et continue pour leur réalisation dans ses activités économiques, ses relations sociales et de façon générale dans sa contribution à la création de valeur.
- Exerce sa responsabilité sociale dans les décisions stratégiques et les opérations quotidiennes de l'entreprise et, accepte d'en rendre compte par des informations sincères à communiquer de façon appropriée à toutes les parties prenantes.
- S'engage à respecter, à prévenir les atteintes et, dans toute la mesure de ses moyens, à promouvoir les droits fondamentaux et les attentes légitimes de toutes les parties prenantes ; et, veille à prendre en compte les intérêts, matériels et moraux, lorsqu'ils sont ou peuvent être affectés par les comportements managériaux ou par les activités des entreprises qu'elle dirige ou avec lesquelles elle opère.
- Dans cet esprit, STROC Industrie s'engage, notamment à :
 - Respecter les droits humains,
 - Améliorer en continu les conditions d'emploi et de travail et les relations professionnelles,
 - Prévenir la corruption,
 - Protéger l'environnement,
 - Respecter les règles de la saine concurrence,
 - Renforcer la transparence du gouvernement d'entreprise,
 - Promouvoir la responsabilité sociale des fournisseurs et sous-traitants,
 - Respecter les intérêts des clients et des consommateurs,
 - Développer l'engagement sociétal.

Engagement Hygiène, Sécurité et Environnement chez STROC Industrie

Dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur concernant l'hygiène, la sécurité, la protection de l'environnement et la santé du personnel, et par déclinaison de la démarche du management de STROC Industrie, nous nous engageons aux actions suivantes.

Sécurité et santé du personnel

La santé et sécurité est une partie intégrante de la politique de STROC Industrie. Les accidents, blessures et maladies professionnelles sont inacceptables et tous les moyens sont mis en œuvre pour les éliminer, à savoir :

- Améliorer la sécurité et l'hygiène aux postes de travail en traçant les risques opérationnels pour chaque poste de travail et en analysant les accidents et incidents.
- Former la totalité des collaborateurs à la connaissance et à la maîtrise des risques dans leur environnement de travail.
- La détermination des besoins et attentes des parties intéressées
- Contrôler régulièrement et maintenir les équipements de protection individuels EPI et collectif EPC et s'assurer que tout le personnel en est conscient.
- Identifier tous les risques pour la santé et la sécurité.
- Identifier les Opportunités d'adapter le travail, l'organisation du travail et l'environnement de travail aux travailleurs ;
- Analyser les causes des accidents et réduire leur nombre
- Veiller au suivi médical préventif de tout le personnel du siège, usine et chantiers.

Environnement

- Organiser et assurer la prévention et la diminution des impacts environnementaux négatifs de nos activités produits et services, jugés significatifs ;
- Maîtriser le tri et la revalorisation de nos déchets ;
- Poursuivre nos efforts de rationalisation des ressources naturelles.
- S'assurer périodiquement de l'atteinte des objectifs environnementaux.

Traitement des accidents / incidents

Convaincus que les accidents peuvent être évités, on enregistre et élimine systématiquement tous les événements indésirables (accidents, incidents, situations dangereuses et presque accidents) ayant un impact négatif sur la sécurité, la santé du personnel ou sur l'environnement.

Une attention particulière est donnée aux risques liés aux activités suivantes :

- Les travaux en hauteur ;
- Les travaux de manutention ;
- Les travaux mécaniques.

Formation / sensibilisation

- Former et sensibiliser tout le personnel en matière de sécurité et environnement, dans le cadre de leurs activités.
- Utiliser tous nos moyens de communication pour sensibiliser, informer et former nos collaborateurs : notre personnel, nos fournisseurs, nos sous-traitants et prestataires de services afin qu'ils puissent participer activement à trouver des solutions pour éliminer les

accidents et blessures de notre environnement de travail. La sécurité et la protection de l'environnement est l'affaire de tous.

Conformité à la législation

- Vérifier systématiquement que nos constructions, procédures, moyens de prévention et nos pratiques sont conformes à la législation marocaine en matière de sécurité et d'aspects environnementaux et autres exigences auxquelles STROC Industrie se conforme et qui se rapportent aux dangers HSE.
- Effectuer des revues périodiques de rapprochement entre les nouvelles exigences de la réglementation et notre système de management.
- S'assurer de la conformité du système de management HSE aux exigences légales applicables.

Amélioration Continue

Il s'agit d'entraîner une dynamique globale d'amélioration de la performance du système HSE par petits pas en prenant en considération la participation des travailleurs.

A la différence de l'innovation, l'amélioration continue est quotidienne et concerne tout le monde.

L'implication forte et la mobilisation de l'encadrement et de nos employés est un gage de réussite de nos engagements.

Gouvernance

Conformément à la loi 17-95, STROC Industrie est administrée par un Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale de ses actionnaires. Ce Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances toutes décisions contribuant à la réalisation de l'objet social de la société.

Un comité d'audit est créé au sein du Conseil d'Administration ; il rapporte devant ce dernier les diligences qu'il effectue et explicite ses conclusions, pour permettre aux autres administrateurs d'en débattre avant de se les approprier.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 6 administrateurs, dont 2 administrateurs indépendants :

Membre du Conseil d'Administration	Mandat	Date de 1ère nomination	Date d'expiration du mandat actuel
Nabil ZIATT	Président	Juin 2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
AL ISTIMRAR HOLDING SA	Administrateur	Avril 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Ronan Cyril LE GUELLEC	Administrateur	Avril 2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Réda ZIATT	Administrateur	Juin 2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Abdelhadi NINIA	Administrateur	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021
Laurent SABLE	Administrateur	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021

Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de 3 administrateurs, dont 2 administrateurs indépendants :

Membre du Conseil d'Administration	Mandat	Date de 1ère nomination	Date d'expiration du mandat actuel
Abdelhadi NINIA	Président	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021
Laurent SABLE	Administrateur	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021
Ronan Cyril LE GUELLEC	Administrateur	Avril 2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

Bilan

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2021 au 31/12/2021

Bilan (Actif) (Modèle Normal)

	A C T I F	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	Immobilisations en non valeurs→[A]	2 194 097,00	1 764 845,88	429 251,12	868 070,52
A	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 194 097,00	1 764 845,88	429 251,12	868 070,52
C	Primes de remboursement des obligations				
	Immobilisations incorporelles→ [B]	11 452 087,47	11 448 845,80	3 241,67	4 541,67
	Immobilisations en Recherche et Dev.				
I	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	11 452 087,47	11 448 845,80	3 241,67	4 541,67
F	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles →[C]	369 266 163,47	97 655 129,88	271 611 033,59	280 200 684,74
I	Terrains	210 236 657,99		210 236 657,99	210 236 657,99
M	Constructions	66 690 673,66	24 114 192,24	42 576 481,42	47 247 135,26
M	Installations techniques, matériel et outillage	70 818 337,97	53 317 888,59	17 500 449,38	21 118 817,54
	Matériel de transport	3 375 033,50	3 369 497,29	5 536,21	2 317,86
O	Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	17 658 216,06	16 424 192,39	1 234 023,67	1 527 191,27
B	Autres immobilisations corporelles	487 244,29	429 359,37	57 884,92	68 564,82
	Immobilisations corporelles en cours				
I	Immobilisations financières→[D]	37 570 200,34	21 354 994,89	16 215 205,45	16 208 787,65
L	Prêts immobilisés				
	Autres créances financières	16 215 205,45		16 215 205,45	16 208 787,65
I	Titres de participation	21 354 994,89	21 354 994,89		
S	Autres titres immobilisés				
E	Ecart de conversion actif→ [E]				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes de financement				
	TOTAL (A+B+C+D+E)	420 482 548,28	132 223 816,45	288 258 731,83	297 282 084,58
A	Stocks→[F]	17 041 154,08		17 041 154,08	20 208 623,05
C	Marchandises				
T	Matières et fournitures consommables	11 871 223,31		11 871 223,31	12 511 814,00
I	Produits en cours	5 169 930,77		5 169 930,77	7 696 809,05
F	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis				
	Créances de l'actif circulant→[G]	179 281 884,96	77 020 415,92	102 261 469,04	138 943 026,19
C	Fournis. débiteurs, avances et acomptes	6 245 611,05		6 245 611,05	12 571 667,62
I	Clients et comptes rattachés	53 516 755,67	14 660 198,59	38 856 557,08	63 668 138,48
R	Personnel	310 619,00		310 619,00	57 469,00
C	Etat	33 354 837,25		33 354 837,25	39 007 628,66
U	Comptes d'associés				
	Autres débiteurs	85 650 732,76	62 360 217,33	23 290 515,43	22 349 205,10
L	Comptes de régularisation- Actif	203 329,23		203 329,23	1 288 917,33
A	Titres valeurs de placement→[H]	4 005 852,25		4 005 852,25	4 005 852,25
N	Ecart de conversion actif→ [I] Eléments circulants	10 403,81		10 403,81	
T	TOTAL II (F+G+H+I)	200 339 295,10	77 020 415,92	123 318 879,18	163 157 501,49
S	Trésorerie- Actif	1 096 758,35		1 096 758,35	4 984 668,48
	Chèques et valeurs à encaisser	114 800,00		114 800,00	114 800,00
	Banques, T.G et C.C.P	787 885,58		787 885,58	4 757 923,08
	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	194 072,77		194 072,77	111 945,40
	TOTAL III	1 096 758,35		1 096 758,35	4 984 668,48
	TOTAL GENERAL I+II+III	621 918 601,73	209 244 232,37	412 674 369,36	465 424 254,55

Bilan (Passif) (Modèle Normal)

	P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CAPITAUX PROPRES	-274 084 906,44	-263 236 011,21
F	Capital social ou personnel (1)	62 425 750,00	62 425 750,00
I	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
N	Capital appelé	62 425 750,00	62 425 750,00
A	Dont versé	62 425 750,00	62 425 750,00
N	Prime d'émission, de fusion, d'apport	88 574 105,00	88 574 105,00
N	Ecart de réévaluation	234 026 517,08	234 026 517,08
C	Réserve légale	2 976 625,70	2 976 625,70
E	Autres réserves		
M	Report à nouveau (2)	-651 239 008,99	-597 809 999,95
E	Résultat en instance d'affectation		
N	Résultat net de l'exercice (2)	-10 848 895,23	-53 429 009,04
T	Total des capitaux propres (A)	-274 084 906,44	-263 236 011,21
	Capitaux propres assimilés (B)		
P	Subvention d'investissement		
E	Provisions réglementées		
R	Dettes de financement (C)	160 005 704,20	137 530 136,81
M	Emprunts obligataires		
A	Autres dettes de financement	160 005 704,20	137 530 136,81
N	Provisions durables pour risques et charges (D)		
E	Provisions pour risques		
N	Provisions pour charges		
T	Ecart de conversion-passif (E)		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	-114 079 202,24	-125 705 874,40
P	Dettes du passif circulant (F)	424 769 278,53	457 810 655,23
A	Fournisseurs et comptes rattachés	209 629 346,32	256 530 764,73
S	Clients créditeurs, avances et acomptes	9 276 632,53	9 121 767,78
S	Personnel	5 001 171,52	9 708 443,41
I	Organismes sociaux	33 783 924,84	46 069 685,03
F	Etat	136 863 213,47	105 587 018,77
C	Comptes d'associés	16 286 408,12	17 438 255,10
I	Autres créanciers	1 842 372,65	1 848 727,42
R	Comptes de régularisation passif	12 086 209,08	11 505 992,99
C	Autres provisions pour risques et charges (G)	14 189 505,61	28 566 182,97
U	Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	258 703,59	363 680,46
L	TOTAL II (F+G+H)	439 217 487,73	486 740 518,66
A	TRESORERIE PASSIF	87 536 083,87	104 389 610,29
N	Crédits d'escompte		
T	Crédits de trésorerie		
R	Banques (Soldes créditeurs)	87 536 083,87	104 389 610,29
E	TOTAL III	87 536 083,87	104 389 610,29
S	TOTAL GENERAL I+II+III	412 674 369,36	465 424 254,55

Compte de Produits et Charges

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2021 au 31/12/2021

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4	
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents			
		1	2			
E X P L O I T A T I O N	PRODUITS D'EXPLOITATION	71 211 107,94		71 211 107,94	52 156 695,95	
	Ventes de marchandises (en l'état)					
	Ventes de biens et services produits	57 699 873,93		57 699 873,93	31 747 986,55	
	Chiffres d'affaires	57 699 873,93		57 699 873,93	31 747 986,55	
	Variation de stocks de produits (1)	-2 526 878,28		-2 526 878,28	2 532 211,23	
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				1 457 805,28	
	Subventions d'exploitation					
	Autres produits d'exploitation					
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	16 038 112,29		16 038 112,29	16 418 692,89	
		Total I	71 211 107,94		71 211 107,94	52 156 695,95
C H A R G E S D' E X P L O I T A T I O N	CHARGES D'EXPLOITATION	75 733 036,36	895 751,04	76 628 787,40	80 737 133,87	
	Achats revendus(2) de marchandises					
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	17 064 288,03	225 845,30	17 290 133,33	13 010 810,60	
	Autres charges externes	6 552 072,88	230 493,15	6 782 566,03	6 463 985,58	
	Impôts et taxes	942 446,54		942 446,54	855 456,15	
	Charges de personnel	40 516 815,42	439 412,59	40 956 228,01	23 767 084,62	
	Autres charges d'exploitation					
	Dotations d'exploitation	10 657 413,49		10 657 413,49	36 639 796,92	
		Total II	75 733 036,36	895 751,04	76 628 787,40	80 737 133,87
R E S U L T A T D' E X P L O I T A T I O N	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-4 521 928,42	-895 751,04	-5 417 679,46	-28 580 437,92	
	PRODUITS FINANCIERS	85 978,87		85 978,87	465 656,20	
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés					
	Gains de change	6 472,89		6 472,89	64 728,94	
	Interêts et autres produits financiers	75 054,42		75 054,42	87 286,41	
	Reprises financières : transfert charges	4 451,56		4 451,56	313 640,85	
		Total IV	85 978,87		85 978,87	465 656,20
	CHARGES FINANCIERES	5 238 228,56	-20 946 306,08	-15 708 077,52	12 311 725,85	
	Charges d'interêts	5 201 408,29	-20 946 306,08	-15 744 897,79	11 985 656,32	
	Pertes de change	21 964,90		21 964,90	326 069,53	
Autres charges financières						
Dotations financières	14 855,37		14 855,37			
	Total V	5 238 228,56	-20 946 306,08	-15 708 077,52	12 311 725,85	
	RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-5 152 249,69	20 946 306,08	15 794 056,39	-11 846 069,65	
	RESULTAT COURANT (III+VI)	-9 674 178,11	20 050 555,04	10 376 376,93	-40 426 507,57	

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes) (Suite)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4	
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents			
		1	2			
N O N C O U R A N T	VII RESULTAT COURANT (III+VI)	-9 674 178,11	20 050 555,04	10 376 376,93	-40 426 507,57	
	VIII	PRODUITS NON COURANTS	29 274 969,00		29 274 969,00	2 745 171,55
		Produits des cessions d'immobilisations				
		Subventions d'équilibre				
		Reprises sur subventions d'investissement				
		Autres produits non courants	28 288 829,66		28 288 829,66	1 723 428,10
		Reprises non courantes ; transferts de charges	986 139,34		986 139,34	1 021 743,45
		Total VIII	29 274 969,00		29 274 969,00	2 745 171,55
	IX	CHARGES NON COURANTES	49 902 720,85	81 099,31	49 983 820,16	15 539 801,02
		Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
		Subventions accordées				
		Autres charges non courantes	49 555 752,85	81 099,31	49 636 852,16	9 076 652,59
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions		346 968,00		346 968,00	6 463 148,43	
Total IX	49 902 720,85	81 099,31	49 983 820,16	15 539 801,02		
X	RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-20 627 751,85	-81 099,31	-20 708 851,16	-12 794 629,47	
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	-30 301 929,96	19 969 455,73	-10 332 474,23	-53 221 137,04	
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	516 421,00		516 421,00	207 872,00	
XII	RESULTAT NET (XI-XII)	-30 818 350,96	19 969 455,73	-10 848 895,23	-53 429 009,04	
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	100 572 055,81		100 572 055,81	55 367 523,70	
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	131 390 406,77	-19 969 455,73	111 420 951,04	108 796 532,74	
XVI	RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	-30 818 350,96	19 969 455,73	-10 848 895,23	-53 429 009,04	

Etat des soldes de gestion

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des Soldes de Gestion

		DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de Marchandises (en l'état)		
	2	- Achats revendus de marchandises		
I	=	MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT		
	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	55 172 995,65	35 738 003,06
II	3	Ventes de biens et services produits	57 699 873,93	31 747 986,55
	4	Variation stocks produits	-2 526 878,28	2 532 211,23
	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		1 457 805,28
	-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)	24 072 699,36	19 474 796,18
III	6	Achats consommés de matières et fournitures	17 290 133,33	13 010 810,60
	7	Autres charges externes	6 782 566,03	6 463 985,58
	=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	31 100 296,29	16 263 206,88
IV	8	+ Subventions d'exploitation		
	9	- Impôts et taxes	942 446,54	855 456,15
	10	- Charges de personnel	40 956 228,01	23 767 084,62
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)	-10 798 378,26	-8 359 333,89
V	11	+ Autres produits d'exploitation		
	12	- Autres charges d'exploitation		
	13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	16 038 112,29	16 418 692,89
	14	- Dotations d'exploitation	10 657 413,49	36 639 796,92
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)	-5 417 679,46	-28 580 437,92
VII	+	RESULTAT FINANCIER	15 794 056,39	-11 846 069,65
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ou-)	10 376 376,93	-40 426 507,57
IX	+	RESULTAT NON COURANT	-20 708 851,16	-12 794 629,47
	15	- Impôts sur les résultats	516 421,00	207 872,00
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-10 848 895,23	-53 429 009,04

- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

	1	Résultat net de l'exercice	-10 848 895,23	-53 429 009,04
		Bénéfice +		
		Perte -	10 848 895,23	53 429 009,04
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	10 607 413,49	11 799 757,26
	3	+ Dotations financières (1)		
	4	+ Dotations non courantes (1)		
	5	- Reprises d'exploitation (2)		
	6	- Reprises financières (2)		
	7	- Reprises non courantes (2)		
	8	- Produits des cessions d'immobilisation		
	9	+ Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées		
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	-241 481,74	-41 629 251,78
	10	- Distributions de bénéfices		
II	=	AUTOFINANCEMENT	-241 481,74	-41 629 251,78

Tableau de financement

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2021 au 31/12/2021

Tableau de Financement (Modèle Normal)

I. SYNTHESSES DES MASSES DU BILAN	Exercice	Exercice précédent	Exercice a - b	
			Emplois	Ressources
	b	a	c	d
Financement permanent	-114 079 202,24	-125 705 874,40		11 626 672,16
Moins actif immobilisé	288 258 731,83	297 282 084,58		9 023 352,75
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	-402 337 934,07	-422 987 958,98		20 650 024,91
Actif circulant	123 318 879,18	163 157 501,49		39 838 622,31
Moins Passif circulant	439 217 487,73	486 740 518,66	47 523 030,93	
= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)	-315 898 608,55	-323 583 017,17	7 684 408,62	
TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) A - B	-86 439 325,52	-99 404 941,81	12 965 616,29	

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)				
		-241 481,74		-41 629 251,78
+ Capacité d'autofinancement		-241 481,74		-41 629 251,78
- Distributions de bénéfices				
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)				
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles				
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées				
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES ©				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		22 475 567,39		
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		22 234 085,65		-41 629 251,78
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	1 584 060,74		2 117 973,80	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles			57 000,00	
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 577 642,94		2 059 973,80	
+ Acquisitions d'immobilisations financières	6 417,80		1 000,00	
+ Augmentation des créances immobilisées				
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)				
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)				
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	1 584 060,74		2 117 973,80	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	7 684 408,62			36 604 756,25
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	12 965 616,29			7 142 469,33
TOTAL GENERAL	22 234 085,65	22 234 085,65	2 117 973,80	2 117 973,80

Etat des dérogations

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2021 au 31/12/2021
A2 Etat des Dérogations		
Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
INDICATION DES DEROGATIONS		
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	

Etat des changements de méthodes

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2021 au 31/12/2021
A3 Etat des Changements de Méthodes		
Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I CHANGEMENT AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION		
	NEANT	
II CHANGEMENT AFFECTANT LES RECLES DE PRESENTATION		
	NEANT	

Tableau des provisions

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2021 au 31/12/2021						
B5 Tableau des Provisions								
N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	21 354 994,89							21 354 994,89
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	21 354 994,89							21 354 994,89
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	79 260 618,38			346 968,00	1 601 031,12		986 139,34	77 020 415,92
5. Autres Provisions pour risques et charge	28 566 182,97	50 000,00	14 855,37		14 437 081,17	4 451,56		14 189 505,61
6. Provisions pour dépréciation des comptes de Trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	107 826 801,35	50 000,00	14 855,37	346 968,00	16 038 112,29	4 451,56	986 139,34	91 209 921,53
TOTAL (A+B)	129 181 796,24	50 000,00	14 855,37	346 968,00	16 038 112,29	4 451,56	986 139,34	112 564 916,42

Tableau des créances

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2021 au 31/12/2021						
B6 Tableau des Créances								
Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
De l'Actif Immobilisé	16 215 205,45		7 417,80	16 207 787,65				
- Prêts immobilisés								
- Autres créances financières	16 215 205,45		7 417,80	16 207 787,65				
De l'actif circulant	179 281 884,96	110 290 841,40	52 689 832,20	16 301 211,36	5 392 532,00	33 354 837,25	85 650 732,76	
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	6 245 611,05	5 638 377,38	607 233,67					
- Clients et comptes rattachés	53 516 755,67	20 838 174,87	16 377 369,44	16 301 211,36	5 392 532,00			
- Personnel	310 619,00	122 769,00	187 850,00					
- Etat	33 354 837,25	104 169,75	33 250 667,50			33 354 837,25		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	85 650 732,76	83 535 446,40	2 115 286,36				85 650 732,76	
- Compte de régularisation actif	203 329,23	51 904,00	151 425,23					
T O T A U X	195 497 090,41	110 290 841,40	52 697 250,00	32 508 999,01	5 392 532,00	33 354 837,25	85 650 732,76	

Tableau des dettes

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2021 au 31/12/2021						
B7 Tableau des Dettes		Analyse par Échéance			Autres Analyses			
Dettes	Total	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE FINANCEMENT	160 005 704,20	118 017 336,46	41 988 367,74			24 146 084,91		
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	160 005 704,20	118 017 336,46	41 988 367,74			24 146 084,91		
DU PASSIF CIRCULANT	424 769 278,53	364 167 765,86	60 601 512,67		4 303 446,38	146 590 494,69	13 914 492,15	21 597 652,93
- Fournisseurs et comptes rattachés	209 629 346,32	198 605 595,06	11 023 751,26		4 303 446,38		12 083 883,26	21 597 652,93
- Clients créditeurs, avances et acomptes	9 276 632,53	7 428 650,71	1 847 981,82					
- Personnel	5 001 171,52	1 417 463,60	3 583 707,92					
- Organismes sociaux	33 783 924,84	21 498 164,65	12 285 760,19			9 727 281,22		
- Etat	136 863 213,47	105 587 018,80	31 276 194,67			136 863 213,47		
- Comptes d'associés	16 286 408,12	16 286 408,12						
- Autres créanciers	1 842 372,65	1 838 472,65	3 900,00				1 830 608,89	
- Comptes de régularisation - Passif	12 086 209,08	11 505 992,27	580 216,81					
T O T A U X	584 774 982,73	482 185 102,32	102 589 880,41		4 303 446,38	170 736 579,60	13 914 492,15	21 597 652,93

Engagements financier reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2021 au 31/12/2021	
B9 Engagements Financiers Recus ou Donnes Hors Operations de Crédit-Bail			

Engagements Donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
--------------------	-------------------	-----------------------------

Engagement donné

CAUTIONS BANCAIRES FINANCEMENT MARCHES	198 174 343,27	205 070 023,70

Engagement reçu

CAUTIONS BANCAIRES GARANTIE FOURNISSEURS	2 064 041,93	5 961 654,79

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport Général du Commissaire aux comptes



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1^{er} étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

Aux actionnaires STROC INDUSTRIE SA
145, Z.I Sahel B.P. 19
Had Soualem
Casablanca

Rapport Général des commissaires aux comptes **Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021** **Audit des états de synthèse**

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société STROC INDUSTRIE S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés négatifs de MAD (274 084 906) dont une perte nette de MAD (10 848 895). Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration en date du 28 mars 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société STROC INDUSTRIE S.A. au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme précisé au niveau de nos rapports au titre des exercices précédents, nous rappelons l'incertitude qui touche la continuité d'exploitation de la société STROC :

- En effet, le 12 juillet 2018, le tribunal de commerce de Casablanca avait décidé de mettre STROC sous procédure de mise en sauvegarde et en date du 09 mai 2019, cette mise en sauvegarde a été définitivement jugée pour son application sur cinq ans. En date du 17 février 2022, le tribunal de commerce a décidé l'annulation du plan de sauvegarde et a décidé de faire basculer le société STROC INDUSTRIE en redressement judiciaire.

Aussi, les comptes annuels ont été préparés par la direction et arrêtés par le conseil d'administration de la société STROC dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date et selon le principe de continuité d'exploitation. A la date du présent rapport, les événements survenus relatifs à l'évolution des effets de la crise liée au Covid-19 font peser une incertitude significative sur la continuité d'exploitation de la société.



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1^{er} étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

A ce jour, aucun plan de continuation de votre société n'a encore été validé. Les états de synthèse ci-joints ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation et ne tiennent pas compte des ajustements qui s'avèreraient nécessaires si la société devrait cesser son activité.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants ayant contribué significativement à la formation du résultat déficitaire avant impôts de 10 MMAD réalisé au titre de l'exercice du 31 Décembre 2021 :

- L'annulation de certaines dettes et créances vis-à-vis de clients, fournisseurs ou organismes sociaux, soit du fait de leur prescription ou sur la base de jugement ou encore suite à des protocoles d'accord signés avec les tiers concernés. Cette situation s'est traduite par la constatation de charges et produits non courants pour des montants respectifs de 18 361 KMAD et 28 289 KMAD, soit un impact net positif sur le résultat avant impôt de 9.928 KMAD ;
- L'annulation des charges financières décomptées par les banques depuis la mise en place de la procédure de sauvegarde pour un montant de 20 946 KMAD;
- Le provisionnement de pénalités et majorations fiscales ainsi qu'un rappel d'impôt pour un montant total de 31 154 KMAD comptabilisé en tant que « Charges non courantes »

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de

l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1^{er} étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 29 avril 2022.

Les Commissaires aux comptes

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS

Issam EL MAGUIRI
Associé



EL MAGUIRI & ASSOCIÉS
5, Rue Pléiades Rés. Imrane
N° 5 - Casablanca

BDO SARL

Zaharia FAHIM
Associé



B.D.O Sarl
19, Bd Abdelmoumen
Bureau 39 - Casablanca
- NS -

Rapport Spécial du Commissaire aux comptes



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane.
1er étage. Casablanca



119, Bd Abdelmoumen
20 360 Casablanca

STROC INDUSTRIE S.A.

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Avril 2022



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane.
1er étage. Casablanca



119, Bd Abdelmoumen
20 360 Casablanca

1 Conventions conclues au cours de l'exercice

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2 Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1 Conventions préalablement autorisées par votre conseil d'administration

2.1.1 Mission de prestation de services confiées à la société « Ingénierie Assistance Technique Trading »

- Personnes concernées : M. Nabil Ziatt ;
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention au terme de laquelle la société « Ingénierie Assistance Technique Trading » offre des prestations d'assistance technique et de gestion à la « société STROC Industrie » ;
- Rémunération : Au titre de ce contrat, la société Ingénierie Assistance Technique Trading percevra une rémunération mensuelle hors taxes de 150.000 DH ;
- Durée de la convention : Un contrat de prestation de services est conclu entre STROC et la société Ingénierie Assistance Technique Trading pour une durée de 5 ans renouvelable et avec effet à partir de février 2017 ;
- Autorisation : Le conseil d'administration du 28 mars 2018 a approuvé ladite convention ;
- Charges comptabilisées : En 2021, la société STROC Industrie a comptabilisé une charge pour un montant total de 900 KMAD HT.

2.1.2 Convention d'assistance technique et de gestion entre la société STROC Industrie et la société Handassa (convention écrite)

- Personnes concernées : Handassa Filiale de STROC.
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention au terme de laquelle STROC Industrie s'engage à fournir à Handassa, son assistance, son expertise et ses conseils afin d'assurer la gestion des chantiers sous listés, notamment dans les domaines suivants, sans que cette liste soit exhaustive :
 - Les travaux de terrassement (décapage, balayage, remblayage, etc.)
 - Les réseaux d'assainissement,
 - Les réseaux divers et tranchets,



- Les fondations,
 - La maçonnerie et béton armé en élévation,
 - Les revêtements,
 - Les enduis,
 - L'étanchéité,
 - Les travaux de menuiserie (métallique, bois, etc.).
- Rémunération : En contrepartie des prestations mises à sa charge par les présentes, STROC Industrie percevra de Handassa une rémunération égale au montant des charges et coûts supportés ou engagés par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente Convention, augmenté d'une marge de 5% H.T.
 - Durée de la convention : La présente convention est conclue pour une durée de 3 années à compter de la signature.

Elle se poursuivra par tacite reconduction pour la même période, sauf dénonciation notifiée par lettre recommandée avec avis de réception par l'une des Parties à l'autre, trois (3) mois avant la date d'expiration de la période contractuelle en cours.
 - Produits comptabilisés : En 2021, la société STROC Industrie n'a comptabilisé aucun produit au terme de cette convention.

2.1.3 Convention d'assistance technique et de prestations de services entre la société STROC Industrie et la société Handassa (convention écrite)

- Personnes concernées : Handassa Filiale de STROC.
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention au terme de laquelle STROC Industrie s'engage à fournir à Handassa, son assistance et ses conseils notamment dans les domaines suivants, sans que cette liste soit exhaustive :
 - 1 Dans le domaine financier
 - Assistance lors de toute planification financière,
 - Assistance lors de la préparation des budgets,
 - Assistance en matière de contrôle de l'exécution des budgets,
 - Etude financière des projets d'investissement (identification et évaluation des opportunités),
 - Etablissement et mise à jour de la Stratégie d'Investissement,





- Assistance et conseils dans la gestion, l'organisation et l'administration des Actifs et/ou des Participations,
- Assistance dans la conception et la mise en œuvre des systèmes de contrôle des coûts,
- Assistance dans la coordination et la gestion financière et bancaire,
- Définition de meilleures méthodes de gestion et du suivi de leur application.

2 Dans le domaine technique

- Conseils en matière d'opportunité d'investissement, de collaboration ou de partenariat, de négociation des contrats d'acquisition et de financement des Actifs et/ou des Participations conformément à la Stratégie d'Investissement,
- Supervision des opérations de construction ou de rénovation des Actifs.

3 Dans le domaine administratif

- Assistance et conseils pour la gestion administrative,
- Contrôle de la gestion administrative et organisation.

- Rémunération : En contrepartie des prestations mises à sa charge par les présentes, STROC Industrie percevra de Handassa une rémunération égale au montant des charges et coûts supportés ou engagés par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente Convention, augmenté d'une marge de 5% H.T.
- Durée de la convention : La présente convention est conclue pour une durée de 3 années à compter de la signature.

Elle se poursuivra par tacite reconduction pour la même période, sauf dénonciation notifiée par lettre recommandée avec avis de réception par l'une des Parties à l'autre, trois (3) mois avant la date d'expiration de la période contractuelle en cours.

- Produits comptabilisés : En 2021, la société STROC Industrie a comptabilisé un produit de 1 433 KMAD HT au terme de cette convention.

2.1.4 Convention d'assistance technique et de gestion entre la société STROC Industrie et la société MTC

- Personnes concernées : MTC filiale de STROC
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention au terme de laquelle STROC Industrie s'engage à fournir à MTC, son assistance, son expertise et ses conseils.





- Rémunération : En contrepartie des prestations mises à sa charge par les présentes, STROC Industrie percevra de MTC une rémunération égale au montant des charges et coûts supportés ou engagés par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente Convention, augmenté d'une marge de 5% H.T.
- Produits comptabilisés : En 2021, la société STROC Industrie n'a comptabilisé aucun produit au terme de cette convention.

2.1.5 Convention d'assistance technique et de prestation de service entre la société STROC Industrie et la société MTC

- Personnes concernées : MTC filiale de STROC,
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention au terme de STROC Industrie s'engage à fournir à MTC, son assistance, son expertise et ses conseils,
- Rémunération : En contrepartie des prestations mises à sa charge par les présentes, STROC Industrie percevra de MTC une rémunération égale au montant des charges et coûts supportés ou engagés par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente Convention, augmenté d'une marge de 5% H.T,
- Produits comptabilisés : En 2021, la société STROC Industrie n'a comptabilisé aucun produit au terme de cette convention.

2.1.6 Convention d'assistance technique entre la société STROC Industrie et les sociétés de groupe Genuis, Alistimrar, Atral, Pro-Eng et Maringis (convention écrite)

- Personnes concernées : MM. Nabil Ziatt et Hicham Ziatt.
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention au terme de laquelle STROC Industrie apporte une assistance technique aux dites sociétés ; le prestataire assure les services suivants :
 - Assistance financière, comptable et de contrôle de gestion ;
 - Assistance logistique ;
 - Assistance informatique ;
 - Assistance de formation et mise à niveau du personnel,
 - Assistance juridique.
- Rémunération : En contrepartie de cette assistance, la société STROC Industrie facture aux sociétés :

9



- Les charges supportées pour leur compte à l'identique ;
 - Les frais d'assistance technique sur la base du chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés.
- **Durée de la convention :** La convention est établie pour une période d'une année à compter du 1^{er} janvier 2010 pour « Genuis, Alistimrar, Atral et Pro-Eng », renouvelable par tacite reconduction, et le 13 octobre 2010 pour Maringis.
 - **Autorisation :** Le conseil d'administration du 19 mars 2013 a approuvé la reconduction des conventions d'assistance technique.
 - **Aucun produit n'a été comptabilisé par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.**
- 2.1.7 Convention de gestion des avances en compte courant entre la société STROC Industrie et les sociétés de groupe Pro-Eng, MTC, GETC, Atral et Alistimrar (convention écrite)**
- **Personnes concernées :** MM. Nabil Ziatt et Hicham Ziatt.
 - **Nature et objet de la convention :** Il s'agit d'une convention au terme de laquelle STROC Industrie octroie et reçoit des avances en compte courant.
 - **Rémunération :** En contrepartie de ces avances, les sociétés contractantes facturent aux sociétés les intérêts calculés sur les montants portés en compte courant.
 - **Durée de la convention :** La convention est établie pour une période d'une année à compter du 31 mai 2010 pour « GETC, Pro-Eng et MTC » renouvelable par tacite reconduction, du 1^{er} octobre 2009 pour « Alistimrar » et du 13 septembre 2010 pour « Atral ».
 - **Autorisation :** Le conseil d'administration du 19 mars 2013 a approuvé la reconduction des conventions de gestion des avances en compte courant.
 - **Charges comptabilisés :** En 2021, la société STROC Industrie n'a comptabilisé aucune charge au terme de cette convention.
- 2.1.8 Convention de sous-traitance des contrats commerciaux entre la société STROC Industrie et les sociétés de groupe Handassa, MTC, Atral, Pro-Eng et Genuis (convention écrite)**
- **Personnes concernées :** MM. Nabil Ziatt et Hicham Ziatt.
 - **Nature et objet de la convention :** Il s'agit d'une convention au terme de laquelle les sociétés de groupe « Handassa, MTC, Atral, Pro-Eng et Genuis » assurent l'exécution des travaux ou des prestations qu'elles auront à réaliser





dans le cadre des contrats commerciaux conclus ou à conclure entre la société STROC Industrie et ses clients et donnés en sous-traitance aux sociétés de groupe.

- Rémunération : En contrepartie de ces prestations, les sociétés de groupe « Handassa, MTC, Atral, Pro-Eng et Genuis » facturent les prestations de services réalisées dans le cadre de cette convention.
- Durée de la convention : La convention est établie pour une période d'une année à compter du 25 novembre 2010 pour « Handassa et MTC » renouvelable par tacite reconduction, du 28 novembre 2003 pour « Atral » du 1^{er} janvier 2009 pour « Pro-Eng » et du 1^{er} janvier 2003 pour « Genuis ».
- Autorisation : Le conseil d'administration du 19 mars 2013 a approuvé la reconduction des conventions de sous-traitance des contrats commerciaux.
- Charges comptabilisées : En 2021, la société STROC Industrie n'a comptabilisé aucune charge au terme de cette convention.

2.1.9 Convention de sous-traitance des contrats commerciaux entre la société STROC Industrie et la société de groupe Foncière Sadena (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Nabil Ziatt (administrateur commun).
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention au terme de laquelle la société STROC Industrie assure l'exécution des travaux ou des prestations qu'elle aura à réaliser dans le cadre des contrats commerciaux conclus ou à conclure entre la société Foncière Sadena et ses clients et donnés en sous-traitance à STROC Industrie.
- Rémunération : En contrepartie de ces prestations, la société STROC Industrie facture les prestations de services réalisées dans le cadre de cette convention.
- Durée de la convention : La convention est établie pour une période d'une année à compter du 1^{er} octobre 2010 renouvelable par tacite reconduction.
- Autorisation : le conseil d'administration du 19 mars 2013 a approuvé la reconduction des conventions de sous-traitance des contrats commerciaux.
- Aucun produit n'a été comptabilisé au cours de 2021.

2.2 Conventions non préalablement autorisées par votre conseil d'administration

2.2.1 Convention de gestion des avances en compte courant entre M. Ziatt Nabil et la société STROC Industrie (Convention non écrite)

- Personnes concernées : M. Nabil Ziatt ;



- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention au terme de laquelle M. Ziatt Nabil apporte des avances en compte courant ;
- Rémunération : En contrepartie de ces avances, M. Ziatt facturera à la société les intérêts calculés sur les montants portés en compte courant ;
- Durée de la convention la société n'a pas établi de convention écrite ;
- Avances comptabilisées : 0 KMAD
- Intérêts comptabilisés : 0 MAD.

2.2.2 Convention de refacturation des charges supportées par STROC Industrie pour le compte de ses filiales Maringis, ALISTIMRAR, GETC, MTC, Pro-Eng, Handassa et Atral (convention non écrite)

- Personnes concernées : MM. Nabil Ziatt et Hicham Ziatt.
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention au terme de laquelle STROC Industrie refacture les charges supportées pour le compte de ses filiales.
- Rémunération : En contrepartie de cette prestation, la société STROC Industrie facture à l'identique aux sociétés :
 - Les charges du personnel ;
 - Les charges externes.
- Durée de la convention : la société n'a pas établi de convention écrite pour cette prestation en 2016.
- Charges comptabilisées par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0 MAD.
- Produits comptabilisés par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0 MAD.

2.2.3 Convention de gestion des dettes et créances entre la société STROC Industrie et la société Handassa (convention non écrite)

- Personnes concernées : M. Nabil Ziatt.
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention au terme de laquelle la société Handassa facture sur la société STROC Industrie des intérêts sur les dettes commerciales échues et non réglées.
- Rémunération : En contrepartie de ces dettes, la société Handassa facture à la société STROC Industrie les intérêts calculés sur les dettes échues non réglées.





- Durée de la convention : La société n'a pas établi de convention écrite.
- Intérêts comptabilisés : En 2021, la société STROC Industrie n'a comptabilisé aucun produit au terme de cette convention.

2.2.4 Convention de gestion des avances en compte courant entre la société STROC Industrie et la société GTC (convention non écrite)

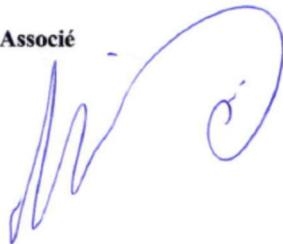
- Personnes concernées : M. Nabil Ziatt.
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention au terme de laquelle STROC Industrie octroie et reçoit des avances en compte courant.
- Rémunération : En contrepartie de ces avances, les sociétés contractantes facturent à la société les intérêts calculés sur les montants portés en compte courant.
- Durée de la convention : La société n'a pas établi de convention écrite.
- Intérêts comptabilisés : En 2021, aucun intérêt n'a été comptabilisé au terme de cette convention.

Les Commissaires aux comptes

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS

Issam EL MAGUIRI

Associé



BDO SARL

Zakaria FAHIM

Associé



RAPPORT DE GESTION & ACTIVITE

Mot du Président

« *Chers Actionnaires et Partenaires,*

Dans la continuité de l'exercice 2020, celui de 2021 a été encore difficile puisque nos principaux clients ont maintenu leur décision de suspendre de nombreux projets. Ce n'est qu'à partir de septembre 2021, que nous avons pu reprendre une activité partielle et toujours ralentie.

Malgré ce contexte éprouvant, STROC a réussi à améliorer ses indicateurs d'exploitation grâce à un engagement exemplaire de chacun de nos collaborateurs mais aussi par la professionnalisation de la gestion de nos projets, qui est notre cœur de métier, confirmé par l'obtention de la certification ISO 21500.

Alors que nous espérions que 2022 serait l'année d'une reprise prospère, malheureusement les effets néfastes du conflit en Ukraine sont venus s'ajouter à ceux encore persistant de la pandémie, provoquant l'envolée des prix de la matière première et ceux de l'énergie qui ralentissent les marchés de construction ; en plus de la frilosité des banques qui hésite à financer de nouveaux projets.

Cette situation économique et géopolitique préoccupante est continuellement analysée et constitue le cœur de notre veille stratégique.

Si la projection est rendue difficile dans cette conjoncture, l'exercice 2022 doit être celui de la redéfinition de notre stratégie à travers une feuille de route ambitieuse, organisée autour de piliers et objectifs mesurables pour nous recentrer sur notre vision : faire de STROC un champion national dans ses domaines d'activité.

Ainsi, nous avons décidé d'intégrer dans notre stratégie les nouvelles opportunités de croissance à fortes valeurs ajoutées découlant de ces crises, en puisant dans les projets de développement proposés par les pouvoirs publics. A cet effet, nous allons tout mettre en œuvre pour bénéficier des plans de relance qui se développent dans l'ensemble du pays et reprendre notre place parmi les acteurs clé du Maroc de demain.

Cette succession de crise a révélé plus encore l'intérêt du partage de données en temps réel entre les différents acteurs concernés d'un processus. C'est pourquoi nous avons jugé fondamental d'intégrer la numérisation de nos moyens avec l'apport de la robotisation de certains de nos métiers pour offrir plus d'efficacité et de sécurité à nos opérationnels sur nos sites de production.

Dans ce contexte extrêmement complexe et imprévisible, nous avons accepté la décision, en concertation avec nos partenaires sociaux, de renforcer le traitement des difficultés de l'entreprise par la conversion de la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire, afin d'assurer la continuité d'exploitation de STROC.

C'est donc un nouveau défi qui se présente à nous et qui requiert de l'innovation, de l'agilité et de l'implication sur lesquels nous devons nous appuyer en capitalisant sur le travail déjà effectué.

En effet, les exercices précédents ont démontré que STROC peut compter sur la mobilisation de chacun de ses collaborateurs qui exercent leurs métiers dans un esprit de responsabilité et d'exemplarité afin de permettre de poursuivre son redressement dont, grâce à Dieu, nous percevons des signes positifs.

Pour cela et malgré cet environnement économique incertain, je reste optimiste dans notre capacité de retrouver une croissance durable grâce à l'agilité, les valeurs partagées et l'esprit de famille qui sont les nôtres.

Nous sommes donc conscients et disposés de faire de 2022 une année exceptionnelle.

Nabil ZIATT »

Méthodologie

La société a été mise en redressement par jugement du 17 février 2022 ; les comptes sociaux au titre de l'exercice 2021 ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation ; ainsi, les comptes ont été préparés selon la méthodologie et les normes habituelles

Les éléments comptables liés à la sauvegarde ont été comptabilisés au fil de l'eau.

Historique du processus de Sauvegarde

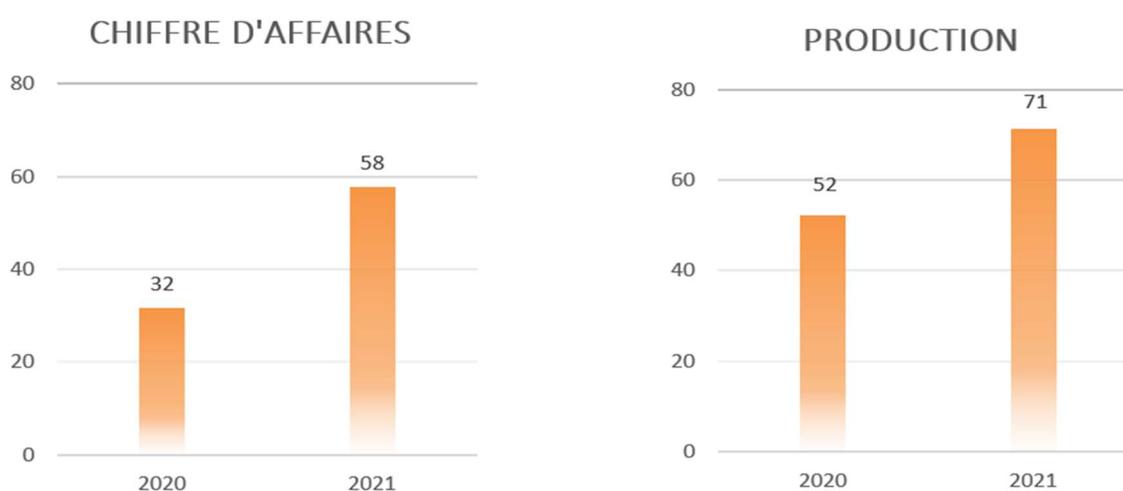


Le jugement de la mise en redressement de STROC Industrie date du 17 février 2022.

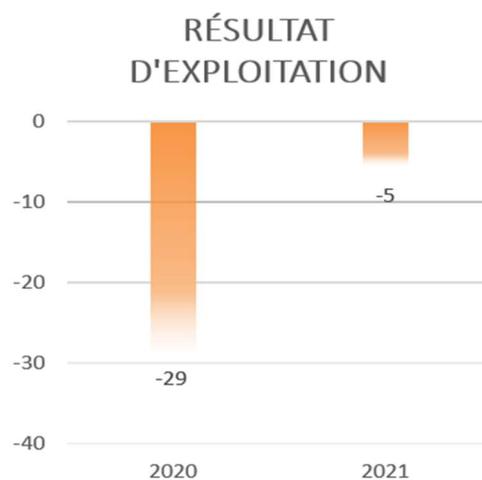
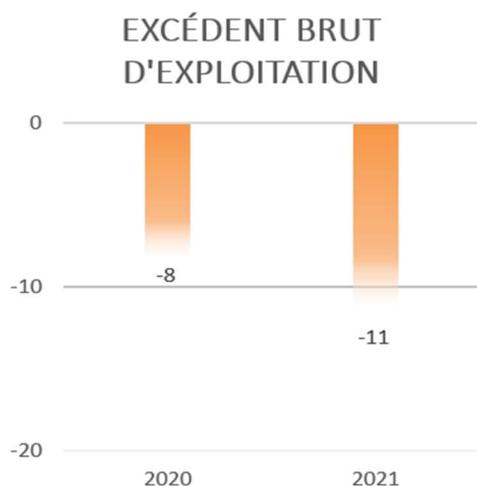
Activité au cours de l'exercice 2021

Le principal fait marquant de l'année 2021 est la répercussion de la crise sanitaire sur notre secteur qui a une nouvelle fois impactée substantiellement notre activité.

Le chiffre d'affaires est passé de 32 à 58 millions de dirhams entre 2020 et 2021 ; la société a pu assurer une activité continue mais relativement faible en 2021, grâce aux projets récemment adjugés avec Geldof et Atlas Sahara notamment, quand l'ensemble des chantiers avait été arrêtés l'année précédente pour les raisons liées à la pandémie de covid 19. La production s'est améliorée, passant de 52 à 71 millions de dirhams sur la même période.



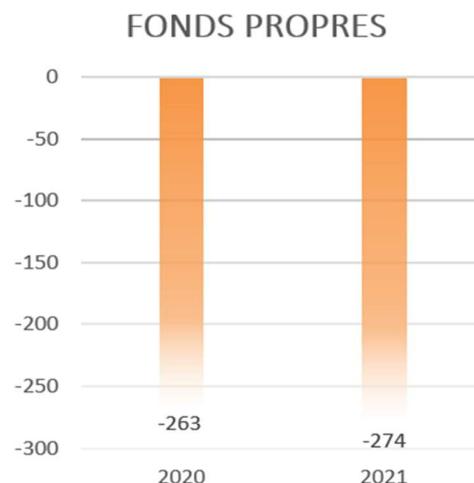
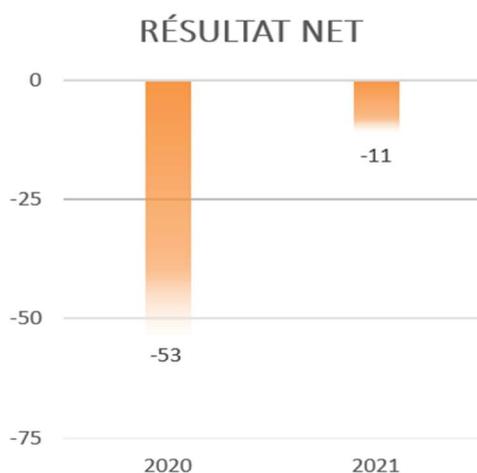
L'excédent brut d'exploitation se dégrade, passant de -8 à -11 millions de dirhams entre 2020 et 2021, lié notamment à la masse salariale anormalement faible en 2020, du fait qu'une partie du personnel a bénéficié des indemnités covid-19 octroyées par la CNSS durant cette période. **Le résultat d'exploitation** s'est toutefois nettement amélioré, suite aux apurements effectués l'année précédente et à l'amélioration du chiffre d'affaires, passant ainsi de -29 à -5 millions de dirhams entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021.



Le résultat financier de l'exercice 2021 s'élève à 16 millions de dirhams contre -12 l'année précédente, suite à la régularisation annoncé dans le précédent rapport de gestion, qui a impacté positivement les comptes à hauteur de 21 millions de dirhams.

Le résultat net passe ainsi de -53 à -11 millions de dirhams au 31/12/2021.

Les fonds propres se dégradent du fait de la perte enregistrée sur l'exercice pour s'établir à -274 MMAD.



Le second fait marquant est l'adjudication et le démarrage d'un nouveau projet, en juin 2020, à Laâyoune ; il s'agit de la construction d'un dépôt pétrolier à Laâyoune.

Face à la situation inédite liée au COVID et à l'augmentation drastique des cours mondiaux de la matière, STROC continue à prendre des précautions pour sauvegarder sa continuité d'exploitation et d'adopter dans sa gestion une rigueur inconditionnelle alliée à une agilité mesurée, afin de pouvoir répondre chaque jour aux besoins de ses clients.

~ ~ ~ ~ ~

L'enveloppe globale d'investissements engagée durant l'exercice 2021 s'élève à 1,6 MMAD financés par fonds propres et détaillée comme suit :

Investissements	2021 (en K MAD)	2020 (en K MAD)
Charges à répartir	-	54
Brevets & licences	-	3
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Agencement	-	-
Matériel et outillages	1 386	-
Installations techniques	-	1 698
Matériel informatique	144	-
Matériel de transport	5	-
Mobilier de bureau	42	362
Total	1 577	2 117

La majorité de l'investissement réalisé en 2021 concerne essentiellement du matériel et outillages entrant dans le cadre de la réalisation des projets actuels (scie à béton, machine à cintrer, bungalow chantiers, postes de soudure).

Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Administrateur	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration	Observations
Nabil ZIATT	Administrateur Président du Conseil d'Administration	Juin 2009	2020	<u>PV du Conseil d'administration du 24/07/2020</u> Durée de 6 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
AL ISTIMRAR HOLDING SA	Administrateur	Avril 2010	2020	<u>Mandat pour Quatre années (PV de l'AGO du 24/07/2020)</u> Durée de 6 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
Ronan Cyril LE GUELLEC	Administrateur	Avril 2011	2020	<u>Mandat pour Six années (PV de l'AGO du 24/07/2020)</u> Durée de 6 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
Réda ZIATT	Administrateur	Juin 2012	2020	<u>Mandat pour Trois années (PV de l'AGO du 24/07/2020)</u> Durée de 6 années qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
Abdelhadi NINIA	Administrateur	Octobre 2016	2022	<u>Mandat pour Trois années (PV de l'AGO du 13/09/2019)</u> Durée de 3 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021
Laurent SABLE	Administrateur	Octobre 2016	2022	<u>Mandat pour Trois années (PV de l'AGO du 13/09/2019)</u> Durée de 3 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021
Abdellah TABAT	Administrateur	Octobre 2016	2022	<u>Mandat pour Trois années (PV de l'AGO du 13/09/2019)</u> Durée de 3 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021. Monsieur Tabat a présenté sa démission le 22 mars 2021 pour raison professionnelle.

Jetons de Présence

Etant donné le contexte, le Conseil d'Administration propose de ne pas distribuer de jetons de présence.

Rapport sur les comptes sociaux de l'exercice

Au 31 décembre 2021, le total du bilan s'élève à 413 MMAD contre 465 MMAD au 31 décembre 2020.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

En milliers de dirhams	2021	2020	Var Valeur	Var %
PRODUCTION DE L'EXERCICE	55 173	35 738	19 435	54%
Ventes de biens et services produits	57 700	31 748	25 952	82%
Variation stocks produits	- 2 527	2 532	- 5 059	-200%
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	1 458	- 1 458	n/a
CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE	24 073	19 475	4 598	24%
Achats consommés de matières et fournitures	17 290	13 011	4 279	33%
Autres charges externes	6 783	6 464	319	5%
VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	31 100	16 263	14 837	91%
Impôts et taxes	942	855	87	10%
Charges de personnel	40 956	23 767	17 189	72%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	- 10 798	- 8 359	- 2 439	29%
OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)				
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Autres charges d'exploitation	-	-	-	-
Reprises d'exploitation, transferts de charges	16 038	16 419	- 381	-2%
Dotations d'exploitation	10 657	36 640	- 25 982	-71%
RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)	- 5 418	- 28 580	23 163	-81%
RESULTAT FINANCIER	15 794	- 11 846	27 640	-233%
RESULTAT COURANT (+ou-)	10 376	- 40 427	50 803	-126%
RESULTAT NON COURANT	- 20 709	- 12 795	- 7 914	62%
Impôts sur les résultats	516	208	309	148%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	- 10 849	- 53 429	42 580	-80%

A fin 2021, les principaux indicateurs de gestion ressortent comme suit :

- Le chiffre d'affaires a augmenté de 82% et s'établit à 58 MMAD contre 32 MMAD au titre de l'exercice précédent ;
- La production s'élève à 56 MMAD en 2021 contre 36 MMAD en 2020 ;
- Les charges d'exploitation s'établissent à 77 MMAD en 2021 contre 81 MMAD l'année précédente marquant ainsi une diminution de 5% ;
- L'Excédent Brut d'exploitation s'élève à -11 MMAD en 2021 contre -8 MMAD en 2020 ;
- Compte tenu d'un résultat financier de 16 MMAD, contre -12 l'année précédente, le résultat courant s'élève à 10 MMAD au titre de l'exercice 2021 contre -40 MMAD en 2020 ;
- Le résultat net s'établit à -11 MMAD en 2021 contre -53 MMAD en 2020 ;

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Pénalités de retard sur les délais de paiement :

Conformément à la loi 32-10 relative aux délais de paiement, nous avons procédé à la revue de la balance âgée de nos créanciers et débiteurs au 31/12/2021.

Cette revue a fait ressortir un montant à provisionner de 37,6 MMAD pour les créanciers et 6,6 MMAD pour les débiteurs.

Quant au retard de paiement par rapport au délai contractuel, nous avons décidé de ne pas comptabiliser ces éléments dans la mesure où ils présentent un caractère très incertain de recouvrement (voir annexe 1).

A noter que la procédure de sauvegarde d'abord, puis de redressement ensuite, prévoit l'interruption du calcul des intérêts durant toute la période d'observation ainsi qu'un cadre pour le syndic de négocier un abattement sur la dette du créancier.

Provision pour dépréciation des autres débiteurs :

Conformément aux recommandations des Commissaires aux comptes, la totalité des créances des filiale de STROC Industrie ont été dépréciées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Filiales et Participations

A fin 2021, le portefeuille des participations de STROC dans ses filiales se présente comme suit :

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital société	Participation au capital	Prix d'acquisition	Provision constituée
Handassa	BTP	15 000 000	100%	19 682 480	19 682 480
MTC	Construction	669 760	85%	669 760	669 760
GTC	Construction	16 888	100%	16 888	16 888
GETC	Construction	255 181	65%	165 867	165 867
Pro Eng	Bureau d'étude	500 000	80%	400 000	400 000
Maringis	Ingénierie	600 000	70%	420 000	420 000

L'ensemble des titres de participation des filiales ont été provisionnés dans les comptes ; certaines filiales ont vu leur activité réintégrer dans le cœur de métiers de STROC Industrie, d'autres ont été mises en veille ou ont vu leur activité cesser, afin de se focaliser sur l'activité de la maison mère en temps de difficultés.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose d'affecter la perte nette de 10.848.895,23 MAD au 31/12/2021 comme suit :

Réserves légales.....	0 MAD
Dividendes.....	0 MAD
Report à nouveau.....	-10.848.895,23 MAD

Perspectives d'avenir

La société a pu redémarrer une partie de ses chantiers arrêtés avec la pandémie de covid-19 en fin d'année 2021 et ainsi reprendre partiellement la réalisation de son carnet de commandes, qui s'élève à environ 200 MMAD.

La hausse drastique récente du prix des matières premières et de l'énergie ralentissent les projets d'investissement.

Toutefois, la société a pu démarrer courant 2021 la construction d'un terminal pétrolier à Laâyoune, après s'est vu confier la réalisation du terminal pétrolier pour le compte de du client final Winxo l'année précédente.

Les forces vives de la société restent toujours mobilisées pour permettre une reprise plus soutenue dès que les conditions seront réunies et profiter des perspectives favorables du secteur avant la crise sanitaire.

En effet le secteur de la construction et des infrastructures industrielles dans lequel opère STROC Industrie, présentait de belles perspectives de croissance à la faveur de plusieurs

programmes d'investissement lancés depuis les années 2000 par des grands donneurs d'ordre privés et publics.

A titre d'illustrations et sans être exhaustif, nous pouvons lister les programmes ci-après d'avant covid-19 et qui devraient être accélérés ou relancer dès retour à une situation sanitaire et de prix des matières et de l'énergie meilleurs :

- Le programme d'investissement de l'OCP pour l'augmentation de la production s'élève à 60 milliards de dirhams d'ici à 2026,
- Le projet Gas to Power géré par MASEN est estimé à 70 milliards de dirhams,
- Le développement du secteur automobile par l'implantation des constructeurs Renault-Nissan et Peugeot draine des investissements de l'ordre de 10 milliards de dirhams,
- Les infrastructures pétrolières du port de NADOR estimées à 5 milliards de dirhams,
- L'augmentation des capacités de stockage du Gaz et des Hydrocarbure estimée à 2 milliards de dirhams.

De par son business model intégré et son expertise, STROC Industrie a un savoir-faire et un positionnement qui lui permettent d'accompagner la dynamique d'investissement du pays et des principaux donneurs d'ordre.

STROC Industrie a prouvé sa forte résilience face à la crise qu'elle subit depuis plusieurs années parce que nous croyons fermement en notre business, du fait des bons fondamentaux de notre secteur d'activité, et grâce aussi au maintien rigoureux de nos forces et valeurs.

Le Commissaire aux Comptes de la société STROC Industrie relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Fait à Casablanca, le 22 avril 2021

Le Conseil d'Administration.

Annexes au Rapport de gestion

Annexe 1 : Etat des débiteurs et des créanciers par échéance

Montant Dette fournisseurs	Dettes non echues	Dettes échues de moins de 30 j	Dettes échues entre 31 et 60 j	Dettes échues entre 61 et 90 j	Dettes échues plus de 90 Jours
209 629 346,32	11 801 258,04	6 061 958,42	173 197,22	407 215,81	191 185 716,83

Montant Créances clients	Montant créances non echues	Créances échues de moins de 30 j	Créances échues entre 31 et 60 j	Créances échues entre 61 et 90 j	Créances échues plus de 90 Jours
38 856 557,08	29 437 182,16	1 927 350,32	159 105,70	-	7 332 918,90

LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE DURANT L'EXERCICE

Communiqués de presse	Date de publication
Résultats semestriels 2020	22/03/2021
Indicateurs trimestriels T3 et T4 2020	23/03/2021
Communiqué post clôture exercice 2020	09/04/2021
Convocation à l'AGO d'arrêté des comptes 2020	30/04/2021
Communiqué de mise au point	03/09/2021
Résultats semestriels 2021	30/09/2021
Indicateurs trimestriels T3 2021	30/11/2021

DECLARATION DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes s'élève à 280.000 dirhams hors taxes en 2021 et sont détaillés comme suit :

en dirhams	KPMG						BDO					
	Montant/Année			Pourcentage / Année			Montant/Année			Pourcentage / Année		
	2021	2020	2019	2020	2019	2018	2021	2020	2019	2020	2019	2018
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	140 000	140 000	140 000	100%	100%	100%	140 000	140 000	140 000	100%	78%	100%
Emetteur	140 000	140 000	140 000	100%	100%	100%	140 000	140 000	140 000	100%	78%	100%
Filiales	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	40 000	0%	22%	0%
Emetteur	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	40 000	0%	22%	0%
Filiales	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Sous-total	140 000	140 000	140 000	100%	100%	100%	140 000	140 000	180 000	100%	100%	100%
Autres prestations rendues	300 000	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Autres	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Sous-total	300 000	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Total général	440 000	140 000	140 000	100%	100%	100%	140 000	140 000	180 000	100%	100%	100%